

**A VOS AGENDAS !****2-3-4 août 2024 :**

Fêtes de Géronce

**14 septembre 2024 :**

Journée solidarité

**21 septembre 2024 :**

Fête de la pomme

**6 octobre 2024 :**Vide grenier organisé par la  
Peña Géronçaise**13 octobre 2024 :**

Solex in Géronce

**Impôts 2024**

Le conseil municipal a décidé de ne pas augmenter les taux des impôts locaux en 2024 !

**Fête de la pomme**

Nouvel évènement à Géronce, sur une idée de Joëlle AGRAZ, un professionnel viendra sur la place avec son pressoir afin de faire du jus de pomme ! (plus de renseignements au 06.88.98.68.73)

**FERMAGE COMMUNAL**

Le lot de fermage n°62 d'une superficie de 3ha 83a 59 sera disponible à partir du 1<sup>er</sup> août 2024. Le plan pour situer ce lot est consultable en mairie.

Si vous êtes intéressé(e)s par la location de ces terres, les inscriptions devront se faire en mairie avant le 31 juillet en sachant que dans un premier temps, comme à l'accoutumée, les agriculteurs seront prioritaires.

**Coup de frein sur les projets ?**

Les projets avancent :

-L'architecte de l'APGL Emeline Soumireu a visité l'ancienne gare afin d'étudier sa réhabilitation. Le conseil municipal envisage la création d'une salle réservée aux associations au rez de chaussé et d'un appartement à l'étage afin de rentabiliser le projet. Comme prévu, les extérieurs seront aménagés dans leur configuration d'origine lorsque la gare fonctionnait avec l'aménagement d'une petite exposition permanente permettant de retracer l'histoire de la ligne Oloron-Sauveterre du POM. Nous sommes à ce jour dans l'attente des plans et des estimations financières...

- Le conseil municipal a également reçu Mme Claire Renault architecte au CAUE afin de réfléchir ensemble et au mieux à la mise en valeur de la grange du Luzet et à la sécurisation des bords du Joos.

Ces deux projets risquent hélas de connaître des retards voire des modifications en raison des difficultés financières du département. En effet l'aide aux communes allouée par le conseil départemental des Pyrénées-Atlantiques, qui représente selon les cas entre 30 et 40% du coût total du projet, est supprimée jusqu'à la fin de l'année dans un premier temps mais peut être bien plus longtemps. L'aide à la voirie (environ 13 000€ par an pour Géronce) sera peut-être elle aussi supprimée cette année. Ces subventions ajournées ou perdues nous obligent à programmer différemment les projets ou au besoin à les modifier. A suivre....

**Pensez à vous inscrire en mairie ou auprès d'un conseiller pour participer à la journée solidarité du 14/09 et au repas du soir !**

## Travaux voirie :

Les travaux annuels d'entretien de la voirie porteront cette année sur le chemin Houndarède (écoulement des eaux pluviales et réfection du revêtement au niveau du tournant de la Bourille) et du chemin de Belacre (réparation de l'affaissement de la chaussée, sécurisation et traitement des eaux pluviales).

La phase d'enfouissement des réseaux rue du Vialé terminée, le conseil prévoit la réfection de la chaussée. Ces travaux comprendront également la mise en place de caniveaux et l'étanchéification du tablier du pont du Vialé. Selon le montant des devis et l'incertitude de l'aide départementale ces travaux pourraient se dérouler en deux tranches successives en 2025 et 2026.

## Deux nouveaux « STOP » à Géronce :

Considérant la dangerosité de deux intersections sur la route principale, le conseil municipal a décidé d'implanter deux STOP aux intersections de la rue du Peyraguet et de la rue Saint Laurent avec la route de Josbaig. Ces derniers entreront en vigueur lors de l'installation de la signalisation et du marquage au sol.

## Vitesse limitée sur les chemins de la Campagne et le chemin de Belacre

Malgré l'entretien régulier effectué, les chemins de la Campagne s'abiment et se creusent. Pour des raisons évidentes de sécurité mais également pour les préserver (la vitesse accentue la dégradation), le conseil municipal a décidé de limiter la vitesse à 20km/heure sur ces chemins.

De même, de par son étroitesse et sa fréquentation par des véhicules imposants, la vitesse sur le chemin de Belacre sera limitée à 30km/heure.

Des panneaux seront installés prochainement pour en informer les usagers.

## Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi du Haut Béarn) :

Un nouveau PLUi est en cours d'élaboration à l'échelle de la Communauté de Communes du Haut Béarn (CCHB). Après avoir débattu sur le PADD, le travail se porte à présent sur le zonage et sur les règlements applicables à ces zones. Le projet final sera arrêté par le conseil communautaire début 2025.

Des réunions publiques se tiendront dans les différents secteurs de la CCHB et un commissaire enquêteur tiendra une permanence dans chaque commune. Un registre est toujours ouvert au pôle urbanisme de la CCHB au 9 rue Revol à Oloron Sainte Marie pour recueillir vos remarques et/ou interrogations ainsi qu'une adresse mail [concertation.plui@hautbearn.fr](mailto:concertation.plui@hautbearn.fr)

## Zones boisées classées, linéaires boisés

Rappel pour les propriétaires de bois, certaines zones boisées ainsi que certains linéaires boisés doivent être préservés. Avant toute coupe, consultez le PLUi afin de vérifier si l'abattage des arbres est possible !



## MAIRIE DE GÉRONCE

Ouverture au public : Lundi de 13h30 à 18h - Mercredi de 13h30 à 18h - Vendredi de 9h00 à 12h  
[commune-de-geronce@wanadoo.fr](mailto:commune-de-geronce@wanadoo.fr) - tél : 05.59.88.04.36 -

Retrouvez toutes ces informations et bien plus encore sur **l'application Intramuros**, le site internet [www.geronce.fr](http://www.geronce.fr) et la page facebook Mairie de Géronce !